



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°850) DE MISE A
DISPOSITION LA SALLE BERLIOZ A
L'ASSOCIATION «LES ACCENTS – DIRECTION
MUSICALE THIBAUT NOALLY», A TITRE
PAYANT**

**DÉCISION N° DM-23-193
EN DATE DU 23 MAI 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « les Accents – Direction musicale Thibault Noally » représentée par son président, Monsieur Frédéric PAILLET, domiciliée 171, boulevard Saint Germain 75006 Paris, d'organiser des répétitions d'un ensemble professionnel dans la salle Berlioz, le 7 mai de 9h00 à 18h30, le 8 mai 2023 de 9h00 à 18h00 et le 9 mai 2023 de 9h00 à 16h45 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « les Accents – Direction musicale Thibault Noally » représentée par son président, Monsieur Frédéric PAILLET, domiciliée 171, boulevard Saint Germain 75006 Paris, une convention de location de salle pour un montant de 546,38 € T.T.C (cinq-cent-quarante-six euros et trente-huit centimes) auxquels il faut ajouter 671,92 € T.T.C (six-cent-soixante-et-onze euros et quatre-vingt-douze centimes) au titre des frais de gardiennage, afin d'organiser des répétitions d'un ensemble professionnel dans la salle Berlioz, le 7 mai de 9h00 à 18h30, le 8 mai 2023 de 9h00 à 18h00 et le 9 mai 2023 de 9h00 à 16h45 ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230523-lmc1H10715H1-AR
Date de réception en Préfecture : 23/05/2023
Date de Publication : 23/05/2023